

UNIVALOM
Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 juin 2021

Délibération 2021-24

OBJET : Autorisation de signature - Convention de mise à disposition par la CASA de locaux situés chemin des prés pour les services techniques d'UNIVALOM.

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

Procurations :

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO ;

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET ;

Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUY, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 11

Visio : 3

Votants : 22

Procurations : 4

Date de la convocation :

18 juin 2021

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.
Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Syndicat Mixte UNIVALOM est compétent en matière de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur son territoire. A ce titre, celui-ci a mis en place et développé, pour les besoins du service public sur tout le territoire de ses Collectivités membres, la collecte sélective et le tri des déchets en vue de leur recyclage.

Dans ce cadre, UNIVALOM a, entre autres, établi un partenariat avec CITEO à travers des contrats de rachat multimatériaux portant sur les cinq matériaux suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre de manière à bénéficier des soutiens financiers destinés au développement du tri sélectif au travers notamment le financement d'emplois d'agents de prévention (ex ambassadeurs du tri).

Par ailleurs, les actions menées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) depuis de nombreuses années dans le cadre de cette politique avaient amené celle-ci à entreprendre des actions de communication et à recruter des ambassadeurs du tri afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de recyclage des déchets ménagers.

Ce type de dépenses relevant d'UNIVALOM (car le Syndicat est titulaire du contrat CITEO), le Syndicat assume ainsi depuis 2018 directement cette compétence qui lui échoit de droit, notamment en assumant la charge directe du personnel affecté, comme les ex ambassadeurs du tri qu'il a, par ailleurs, recruté en 2018 pour le compte des deux autres territoires gérés à savoir la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL).

UNIVALOM ne disposant toujours pas actuellement de locaux permettant d'accueillir l'ensemble des agents de prévention mutés ou recrutés la CASA a donc proposé de mettre à disposition d'UNIVALOM de nouveaux bureaux ainsi que les espaces de vie nécessaires situés 774 Chemin des Prés à Biot.

UNIVALOM verra ainsi le fonctionnement logistique de ses Services techniques optimisé compte-tenu de l'utilisation, d'un terrain de stockage, également mis à disposition par la CASA, sur un autre site du chemin des prés à Biot

La mise à disposition de ces locaux est partielle, puisque la CASA occupe également des bureaux, des vestiaires et des parking destinés au remisage des véhicules de collecte des déchets.

Il est précisé que ces nouveaux locaux permettront à UNIVALOM de libérer totalement les précédents locaux du Centre Technique Envinet de Vallauris qui étaient également mis à disposition d'UNIVALOM par la CASA.

La convention est proposée, pour les locaux précités situés chemin des prés à Biot, pour une superficie de 120 m² et une redevance annuelle de 8 500 € afin de participer aux charges d'entretien du site au prorata des surfaces occupées par UNIVALOM. Elle a une durée d'un an renouvelable dans la limite de 4 ans

Vu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 18 juin 2021.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes afférents à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20210625-2021-24-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021